

Centre  
de services scolaire  
au Coeur-des-Vallées

Québec 

# Code d'éthique

---

CSSSCV

L'éducation  
à cœur 

## TABLE DES MATIÈRES

<b>MOT DU DIRECTEUR GÉNÉRAL ET DE LA DIRECTRICE DU SERVICE DES RESSOURCES HUMAINES.....</b>	<b>3</b>
<b>1. PRÉAMBULE.....</b>	<b>4</b>
<b>2. OBJECTIFS.....</b>	<b>5</b>
<b>3. PRINCIPES SUR LE CONFLIT D'INTÉRÊTS .....</b>	<b>5</b>
<b>4. PRINCIPE SUR L'ÉTHIQUE PROFESSIONNELLE.....</b>	<b>5</b>
<b>5. PRATIQUES ET CONDUITES DE TOUS LES INTERVENANTS.....</b>	<b>6</b>
<b>6. PRATIQUES ET CONDUITES DES PARENTS DANS LE MILIEU SCOLAIRE .....</b>	<b>7</b>
<b>7. MÉCANISMES D'APPLICATION ET GESTION DES DIFFÉRENCES.....</b>	<b>7</b>
<b>CONCLUSION .....</b>	<b>7</b>
<b>FORMULAIRE DE DÉNONCIATION D'INTÉRÊTS .....</b>	<b>8</b>
<b>LEXIQUE.....</b>	<b>9</b>
<b>CIVILITÉ.....</b>	<b>9</b>
<b>CODE D'ÉTHIQUE.....</b>	<b>9</b>
<b>CONDUITE .....</b>	<b>9</b>
<b>CONFLITS D'INTÉRÊTS.....</b>	<b>9</b>
<b>CONFLIT D'INTÉRÊTS PERÇU .....</b>	<b>9</b>
<b>CONFLIT D'INTÉRÊTS POTENTIEL .....</b>	<b>9</b>
<b>CONFLIT D'INTÉRÊTS RÉEL .....</b>	<b>9</b>
<b>DILIGENCE .....</b>	<b>9</b>
<b>ÉTHIQUE .....</b>	<b>9</b>
<b>INTERVENANT .....</b>	<b>10</b>
<b>MEMBRE DE LA MÊME FAMILLE .....</b>	<b>10</b>
<b>OBLIGATION DE LOYAUTÉ .....</b>	<b>10</b>



## Mot du directeur général et de la directrice du Service des ressources humaines



C'est avec un sentiment de profond respect et d'engagement envers nos employés et nos élèves que nous vous présentons le nouveau code d'éthique du Centre de services scolaire au Cœur des-Vallées (CSSCV). Mandaté par la direction générale, un comité a révisé le code d'éthique afin de le bonifier et de s'assurer qu'il reflète les valeurs du CSSCV.

Ce document établit les attentes en matière de comportement éthique pour tous les membres concernés et il vise à promouvoir un environnement respectueux, intègre et responsable. Ce code d'éthique se veut un rappel constant de nos responsabilités comme intervenant et comme parent.

Nous croyons que le rôle du CSSCV est notamment de veiller à ce que chaque membre de l'équipe se sente non seulement soutenu, mais également encouragé à suivre les principes énoncés dans le présent code d'éthique. Nous croyons fermement que la mise en œuvre de ces principes est essentielle pour maintenir une culture organisationnelle où chaque individu se sent valorisé et respecté.

Notre objectif est de travailler main dans la main avec chacun de vous afin de créer un espace où l'éthique n'est pas simplement une exigence, mais une conviction partagée fondée sur nos valeurs communes de respect, de bienveillance et de collaboration.

Nous invitons chacun d'entre vous à le lire attentivement, à le comprendre et à l'intégrer dans votre quotidien.

Bien à vous,

Daniel Bellemare,  
Directeur général

Julie Leclair,  
Directrice du Service des ressources humaines

## 1. PRÉAMBULE

### LA MISSION, LA VISION ET LES VALEURS

#### MISSION

En reconnaissance des diversités sociales, culturelles, économiques et géographiques des communautés desservies, le Centre de services scolaire au Cœur-des-Vallées (CSSCV) doit s'assurer que les jeunes et les adultes habitant dans ces communautés reçoivent les services éducatifs définis par le gouvernement du Québec et auxquels ils ont droit.

Le CSSCV s'acquitte de cette mission en soutenant son réseau d'établissements dont la mission est d'instruire, de socialiser et de qualifier ces personnes. La mission du centre de services scolaire l'habilite aussi à organiser et à offrir des services à sa communauté dans les domaines social, culturel, sportif, scientifique et communautaire. C'est dans cet esprit que le CSSCV favorise l'organisation de services de garde dans ses écoles primaires, qu'il intervient dans la formation de la main-d'œuvre et dans des services aux entreprises et qu'il conclut des ententes avec les municipalités de son territoire. Le CSSCV se réfère à la Politique de la réussite éducative du ministère de l'Éducation du Québec qui vise à valoriser l'engagement parental et à soutenir les relations qui unissent la famille et le milieu éducatif.

#### VISION ET VALEURS

Le CSSCV vise le développement de personnes compétentes, autonomes et responsables, de citoyens ouverts aux autres et soucieux d'appliquer les valeurs et les principes de la démocratie, de citoyens capables de contribuer au développement de leur milieu et de s'intégrer au marché du travail.

Cette vision est appuyée par un esprit de coopération, de partenariat et de transparence, et repose sur un corpus de valeurs devant guider l'action des décideurs, des membres du personnel, des parents ainsi que des partenaires de la communauté pour que chacun puisse s'accomplir et quotidiennement, placer la réussite au cœur de son action.

Souscrivant aux principes démocratiques, les valeurs ont été choisies après une vaste consultation. Le CSSCV appuie les valeurs choisies par l'ensemble des employés:

VALEURS	DÉFINITION	COMPORTEMENTS OBSERVABLES
<b>Bienveillance</b>	Capacité à se montrer compréhensif, indulgent et attentionné envers autrui.	Faire preuve d'empathie. Offrir une oreille attentive.
<b>Collaboration</b>	S'entraider et unir les forces d'une personne à celles des autres pour permettre l'atteinte d'un objectif commun.	Permettre à chacun de s'exprimer et de partager leur expertise. Tenir les membres du groupe au courant et à jour de toute information pertinente ou utile.
<b>Respect</b>	Se soucier de l'impact de nos actes sur autrui, être inclusif et d'accepter les autres pour ce qu'ils sont.	Adopter une attitude positive et professionnelle. Être ouvert et réceptif aux nouvelles idées et possibilités.

## 2. OBJECTIFS

- 2.1. À l'intérieur d'un cadre de référence, énoncer des règles de conduite et des actions à privilégier susceptibles de promouvoir des normes élevées d'éthique et d'intégrité afin d'assurer des relations de travail saines et harmonieuses.
- 2.2. S'assurer que les membres du personnel connaissent et adhèrent aux valeurs de l'organisation en respectant les lois, les règlements, les politiques, les procédures mises de l'avant par le CSSCV.
- 2.3. Encourager le milieu familial, l'ensemble des intervenants et les partenaires à soutenir la mission, la vision et les valeurs du centre de services scolaire afin de supporter la réussite éducative de tous les élèves.

## 3. PRINCIPES SUR LE CONFLIT D'INTÉRÊTS

Il y a conflit d'intérêts lorsque les intérêts privés ou personnels d'un intervenant ont préséance sur ses fonctions et responsabilités en tant qu'intervenant. Ceci peut être dû à un conflit d'intérêts réel, un conflit d'intérêts perçu ou un conflit d'intérêts potentiel de nature pécuniaire ou autre.

Tout intervenant doit divulguer par écrit à son supérieur tout conflit d'intérêts réel, perçu ou potentiel ou toute autre circonstance connue de lui, qui est raisonnablement susceptible ou pourrait raisonnablement paraître susceptible d'influencer le jugement ou la décision administrative qu'il est appelé à exercer ou à prendre.

Tout intervenant qui participe à un comité de sélection dans le cadre de la dotation d'un poste doit divulguer l'information au responsable du Service des ressources humaines dès qu'il a connaissance de l'existence d'un conflit d'intérêts réel, perçu ou potentiel. C'est au responsable du Service des ressources humaines de déterminer si l'intervenant pourra siéger sur le comité.

Tout gestionnaire ne doit pas superviser directement un membre de sa famille. L'engagement par un gestionnaire d'une personne de la même famille ou d'un proche peut engendrer un possible ou réel conflit d'intérêts, si elle travaille sous sa responsabilité.

Un intervenant qui, de l'avis de son supérieur immédiat, est placé dans une situation de conflit d'intérêts ou risque sérieusement d'y être placé sera invité à exercer l'un des deux choix :

- Convenir avec son supérieur de tout autre arrangement;
- Renoncer à son intérêt dans la situation déclarée et à en fournir la preuve.

## 4. PRINCIPE SUR L'ÉTHIQUE PROFESSIONNELLE

Les principes suivants sur l'éthique professionnelle guideront les attitudes et les conduites à privilégier par les intervenants qui sont en relation avec les élèves, les parents, les partenaires sociaux et communautaires ainsi que dans leurs relations interpersonnelles avec les collègues de travail.

- Chaque intervenant contribue à véhiculer les orientations et les valeurs préconisées par le CSSCV dans ses établissements et services.
- Chaque élève et chaque intervenant a droit à une intervention de qualité.

- Chaque élève et chaque intervenant est traité avec courtoisie et équité, dans le respect de sa dignité.
- Chaque intervenant doit agir avec intégrité et bonne foi ainsi qu'avec compétence, selon les responsabilités qui lui sont confiées.

## 5. PRATIQUES ET CONDUITES DE TOUS LES INTERVENANTS

- Témoigner du respect à l'élève tant par ses paroles et par ses gestes, dans un climat de confiance et d'empathie.
- Témoigner du respect tant par ses paroles, ses gestes et ses communications dans toutes ses relations, notamment avec les membres du personnel, les parents, les bénévoles, les différents partenaires ainsi qu'avec les clients, fournisseurs et contribuables.
- Offrir des services de qualité qui témoignent de l'excellence de ses actions.
- Faire preuve d'intégrité et éviter toute situation où l'intervenant serait en conflit d'intérêts réel, perçu, potentiel ou avec un membre de la même famille ou un proche.
- Maintenir une distance professionnelle dans leur implication affective envers l'élève.
- Agir avec loyauté envers le CSSCV.
- Adopter une tenue appropriée au cadre éducatif où l'adulte est le premier modèle de l'élève.
- Fournir la prestation de travail attendue.
- Respecter la plus stricte confidentialité dans l'exercice de ses fonctions entre autres, lors du traitement d'informations faisant l'objet de confidentialité tels que :
  - Tous les renseignements nominatifs reliés à la vie privée des élèves, de leur famille ainsi que ceux reliés aux intervenants;
  - Toute information confidentielle concernant les partenaires, collègues, clients, fournisseurs et contribuables;
  - Un intervenant ne peut transmettre d'informations confidentielles qu'à des intervenants qui y ont droit uniquement dans le cadre de leurs fonctions.
- Adopter dans ses relations interpersonnelles une conduite qui respecte la dignité et l'intégrité physique ou psychologique de la personne et contribuer ainsi à un environnement de travail sain, sécuritaire et de qualité. L'intervenant doit faire preuve de considération, de courtoisie et de compréhension envers les gens et adopter des comportements empreints de civilité.
- Ne sera toléré aucune forme de harcèlement sous toutes ses formes ou de violence verbale dans les relations avec les collègues.
- Il est à noter que dans l'éventualité où les pratiques et conduites d'un intervenant envers un autre intervenant ne respectent pas le code de conduite, le CSSCV légitime toute personne à mettre fin à l'échange en cours.

## 6. PRATIQUES ET CONDUITES DES PARENTS DANS LE MILIEU SCOLAIRE

- Témoigner du respect tant par ses paroles, ses gestes et ses communications dans toutes ses relations, notamment avec les membres du personnel, les autres parents, les élèves, les bénévoles ainsi qu'avec les différents partenaires.
- Ne sera tolérée aucune forme de harcèlement sous toutes ses formes ou de violence verbale et physique.
- Le détenteur de l'autorité parentale doit faire preuve de considération, de courtoisie et de compréhension envers les intervenants et adopter des comportements empreints de civilité.
- Il est à noter que dans l'éventualité où les pratiques et conduites des parents ne respectent pas le code de conduite, tous les intervenants sont en droit de mettre fin à l'échange en cours.

## 7. MÉCANISMES D'APPLICATION ET GESTION DES DIFFÉRENCES

- L'ensemble des gestionnaires et le Service des ressources humaines sont responsables de la promotion de ce code d'éthique.
- Le présent code sera remis à tout le personnel et chaque personne nouvellement embauchée recevra un exemplaire de celui-ci.
- Chaque début d'année scolaire, le code sera présenté aux membres du personnel par la direction de chaque unité administrative.
- Le code sera aussi disponible sur le site Internet du CSSCV.
- L'application du code d'éthique relève de la supérieure immédiate ou du supérieur immédiat.
- Si le CSSCV décide d'imposer une mesure disciplinaire, il le fera conformément aux dispositifs prévus aux conventions collectives ou aux règlements applicables.

## CONCLUSION

Le respect de ce code éthique permettra le développement professionnel de chacun dans un milieu sain et sécuritaire tout en favorisant la collaboration de tous les intervenants, les parents ainsi que les élèves. Un appel à la concertation, à l'action, au respect et à la civilité contribuera la réussite éducative de tous nos élèves.

Le CSSCV remercie les gens qui ont travaillé à la révision du code d'éthique : Annie Boisvenue, Julie Fleurant, Renée Larochelle, Julie Leclair, Julie Legault et Manon Pagé.

## FORMULAIRE DE DÉNONCIATION D'INTÉRÊTS

Les membres du personnel d'encadrement doivent respectivement présenter une déclaration écrite décrivant les intérêts personnels directs et indirects qu'ils détiennent.

Il est de la responsabilité de chaque cadre de tenir à jour cette déclaration.

Je, \_\_\_\_\_, en ma qualité de cadre du Centre de services scolaire au Cœur-des-Vallées déclare, par la présente :

Que je suis membre, administrateur ou dirigeant des personnes morales, des sociétés ou des entreprises suivantes :

---

---

Que je possède des intérêts personnels directs ou indirects dans les contrats suivants conclus avec le centre de services scolaire :

---

---

Que j'occupe les emplois suivants :

---

---

Que j'ai un lien de parenté avec les personnes suivantes à l'emploi du CSSCV :

---

---

Autre déclaration :

---

---

En conséquence, je devrai m'abstenir de participer à tout débat et à toute décision du centre de services scolaire sur les sujets dans lesquels j'ai un intérêt. Lors du processus de sélection, je m'engage à me retirer du processus, s'il y a l'existence d'un conflit d'intérêts réel, perçu ou potentiel.

\_\_\_\_\_  
Signature

\_\_\_\_\_  
Date

\_\_\_\_\_  
Nom (lettres moulées)

## LEXIQUE

**Ce code s'appuie sur les douze définitions suivantes :**

### **Civilité**

Groupe de normes implicites ou explicites encadrant les comportements tels que le respect, la politesse, la courtoisie le savoir-vivre et la collaboration favorisant des relations interpersonnelles harmonieuses et productives.

### **Code d'éthique**

Énoncé d'un ensemble de normes, de comportements qui mettent en évidence les valeurs, droits et responsabilités qui doivent guider de façon continue et apparente les attitudes et les comportements de chaque intervenant à travers les gestes pédagogiques, éducatifs ou administratifs qu'il pose.

### **Conduite**

La conduite se réfère au comportement moralement satisfaisant et socialement reconnu acceptable.

### **Conflits d'intérêts**

S'entend d'un conflit d'intérêts perçu, un conflit d'intérêts réel et comprend toute situation où l'intérêt d'un intervenant ou du poste de l'intervenant ou d'une fonction que l'intervenant occupe à l'extérieur ou pourrait donner l'apparence d'être en conflit avec ceux du CSSCV.

### **Conflit d'intérêts perçu**

S'entend d'une situation dans laquelle des personnes raisonnablement bien informées pourraient penser qu'un intervenant est en conflit d'intérêts réel même si ce n'est pas le cas en réalité.

### **Conflit d'intérêts potentiel**

S'entend d'une situation dans laquelle un intervenant a des intérêts privés ou personnels qui pourraient influencer sur l'exercice de ses fonctions, à condition que cette personne n'ait pas encore exercé cette fonction ou responsabilité.

### **Conflit d'intérêts réel**

S'entend d'une situation dans laquelle un intervenant a des intérêts privés ou personnels envers un proche suffisamment lié à l'exercice de ses fonctions et responsabilités en tant qu'intervenant pour influencer sur l'exercice de ses fonctions et responsabilités ou pour influencer sur l'exercice des fonctions d'un autre intervenant.

### **Diligence**

Le devoir de diligence consiste à agir de façon prudente et compétente dans l'exercice de ses fonctions de manière à éviter les actes ou les omissions qui seraient susceptibles de causer préjudice à autrui.

### **Éthique**

C'est l'art de diriger notre propre conduite en fonction de ce qui est bien, et ce, autant individuellement que collectivement.

**Intervenant**

Tout membre du personnel, stagiaire, bénévole, accompagnateur et toute autre personne, à l'exclusion des élèves, directement impliqués dans les activités du CSSCV et de ses établissements.

**Membre de la même famille**

S'entend du conjoint (dont le conjoint de fait et conjoint de même sexe), des parents, grands-parents, enfants, petits-enfants, frères, sœurs, oncles et tantes, neveux et nièces et de toute autre personne ayant acquis un tel lien de parenté à la suite d'une alliance (mariage ou union de fait).

**Obligation de loyauté**

L'obligation de loyauté consiste à agir de bonne foi dans l'intérêt premier du centre de services scolaire ainsi que de sa mission. L'intervenant est également tenu à une obligation de discrétion et de réserve.

**Parent :**

Titulaire de l'autorité parentale ou, à moins d'opposition de ce dernier, la personne qui assume de fait la garde de l'élève.